

Guide pédagogique

AXE 1 : DROIT DES AFFAIRES

UE1 Fondamentaux du droit

Introduction

Démarche suivie

L'objectif de la réforme de l'UE1 est de familiariser les étudiants avec les exigences du droit. Sans rechercher l'exhaustivité des connaissances dans le domaine, **l'approche par les compétences permet de privilégier le raisonnement juridique, la maîtrise du vocabulaire et l'exploitation de sources et documents juridiques divers** (textes de lois, contrats, décisions de justice, extraits de doctrine et articles de presse).

La volonté de ce nouveau programme est de proposer des thèmes plus limités en contenu mais adaptés à une progression pédagogique tenant compte du profil nouveau des étudiants de DCG. **L'objectif est de comprendre et appliquer des mécanismes juridiques.**

Ce guide poursuit un triple objectif :

- Il vise à expliciter la notion de compétences en précisant ce qui est attendu des candidats.
- Il vise à conforter la démarche de hiérarchisation et de délimitation des savoirs que le candidat doit maîtriser en apportant un cadrage des savoirs issus du référentiel.
- Il propose des pistes d'applications pédagogiques et des exemples de supports ou de contextualisation à utiliser avec les étudiants des classes de DCG pour mettre en avant la notion de compétences dans la démarche pédagogique.

Programme

Le programme se découpe en 4 parties ; sur des notions essentielles afin de permettre au(x) candidat(s) de s'approprier les compétences déterminées :

- Introduction générale au droit : cette partie doit permettre au candidat d'appréhender le cadre, la logique générale du système juridique français fait de normes. Il en découle des prérogatives individuelles pouvant générer des litiges dont les modalités de résolution sont organisées.
- Les personnes et les biens : le champ d'étude est centré sur l'entrepreneur individuel.
- L'entreprise et les contrats : l'accent est mis sur le mécanisme contractuel, de la phase précontractuelle à la formation et l'exécution ou l'inexécution du contrat, complété par l'étude de quelques contrats spécifiques à l'entrepreneur individuel.
- L'entreprise et ses responsabilités : cette partie permet de développer la responsabilité civile de l'entreprise y compris environnementale ainsi que la responsabilité pénale.

L'enseignant reste libre de sa progression pédagogique. Il peut donc traiter les différentes parties dans l'ordre qui lui paraîtra le plus approprié ainsi que de modifier celui des différentes notions abordées.

Compétences relatives aux Fondamentaux du droit, spécifiques aux disciplines juridiques

L'approche par les compétences doit entraîner la découverte et la mise en pratique des connaissances.

L'enseignement doit permettre le développement de compétences spécifiques aux disciplines juridiques énoncées ci-dessous.

- **Identifier et hiérarchiser les sources juridiques** : le candidat doit être capable de hiérarchiser les différentes normes, de distinguer celles qui relèvent de l'ordre national, européen et international ainsi que d'être capable de résoudre un conflit simple de norme.
- **Analyser une documentation juridique** : à partir de documents fournis, il s'agira pour le candidat d'être capable de comprendre le vocabulaire utilisé et d'identifier les idées principales. En première année, contrairement aux années suivantes, il n'est pas demandé à l'étudiant de rechercher une documentation juridique mise à jour.
- **Comprendre une décision de justice** en répondant aux questions préparées par l'enseignant et en percevoir l'apport jurisprudentiel. Ce type d'exercice permet aux étudiants de se familiariser avec le vocabulaire juridique et avec les arrêts qui font jurisprudence. Ils doivent être capables d'identifier le problème juridique, de reformuler la décision ainsi que d'en comprendre les enjeux et la portée. En vue de construire cette compétence il pourra être utilisé comme support soit des extraits de décision de justice, soit des sources secondaires traitant d'une décision de justice. En cours d'année, l'utilisation d'un extrait de décision de justice pour argumenter les principes juridiques du cas pratique peut être une façon de comprendre l'influence de la jurisprudence dans l'argumentation juridique.
- **Qualifier et analyser un contrat** dans le cas de contrats simples qui pourront être étudiés en suivant un questionnaire posé par l'enseignant sur la totalité d'un contrat ou sur un ou plusieurs extraits. Dans le prolongement de l'analyse du contrat, il est envisageable de demander aux candidats de repérer et corriger des erreurs, voire de proposer de compléter un contrat donné dans le cadre d'un contexte donné.
- **Dans le cadre d'une situation juridique donnée, qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée.** Il est attendu du candidat la compréhension et l'application du syllogisme juridique pour répondre aux cas pratiques de manière rigoureuse et méthodique. Les savoirs juridiques et/ou l'exploitation d'une documentation donnée doivent servir à trouver, argumenter et ainsi à justifier la solution proposée. Le respect de la méthode de raisonnement est privilégié.

Propositions de ressources transversales

- Légifrance : législation (codes, textes de lois, ...) et jurisprudence (Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel).
- Europa : textes adoptés par l'UE (traités, directives, règlements,), jurisprudence de la CJUE, rapports et études.
- Service public.fr : fiches thématiques sur de nombreuses notions.

- Vie publique.fr : actualités juridiques, fiches thématiques et ressources diverses
- Justice.gouv.fr : actualités juridiques, fiches et vidéos
- Site de la DGCCRF sur Economie.gouv pour les fiches pratiques
- Site du Défenseur des droits
- Site de la CNIL
- Site de l'INPI
- Site du Village de la justice pour les articles de professionnels du droit avec des exemples concrets.

D'autres ressources apparaissent dans la suite du guide à l'occasion des propositions de démarches pédagogiques.

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT (45 heures)

1.1 Introduction

Comment définir le droit et ses objectifs ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Distinguer la règle de droit des autres règles de la vie sociale.- Identifier les branches du droit applicables à une situation donnée. | <p>Le candidat doit comprendre qu'une règle de droit s'impose à tous, ce qui la différencie des autres règles sociales.</p> <p>Par ailleurs, à partir d'une règle, le candidat doit être en capacité de la relier à une branche de droit qu'il sera à même de circonscrire voire de définir.</p> | <ul style="list-style-type: none">- Les finalités du droit.- Les caractères de la règle de droit.- Les autres règles sociales : morale et éthique.- Les branches du droit. | <p>Pour les différentes branches de droit, il s'agit uniquement de sensibiliser l'étudiant à l'existence de différentes branches de droit. En conséquence, l'approche pédagogique ne doit pas être exhaustive, seules les principales branches de droit (en lien avec la filière) seront abordées : droit civil, droit commercial, droit pénal, droit social, droit des sociétés, droit fiscal, droit administratif, droit constitutionnel, droit comptable, droit de la consommation, droit de l'environnement.</p> |

Propositions de démarche pédagogique :

- La distinction entre la règle de droit et les autres règles de la vie sociale peut faire l'objet de lecture d'articles de presse qui souligneront les oppositions entre la morale, liée aux convictions de chaque citoyen et respectées dans un pays laïc, mais qui ne peuvent se substituer à la loi qui s'applique à tous. La loi du 17 mai 2013 sur le mariage pour tous, ou la loi "Léonetti-Claeys" du 2 février 2016 peuvent constituer des supports pour illustrer ces oppositions.
- L'approche des différentes branches du Droit pourra être abordée à travers de courtes situations pratiques.

1.2 Les sources du droit

Quelles sont les différentes sources du droit, leur articulation et leur hiérarchie ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et distinguer les différentes sources du droit. - Repérer un conflit de normes et expliciter sa résolution dans une situation donnée. - Différencier les principales catégories de loi. - Schématiser les étapes du processus de l'élaboration d'une loi ordinaire. - Identifier les contrôles de constitutionnalité d'une loi. | <p>La règle de droit peut émaner de différentes sources dont la force dépend d'une hiérarchie des normes. Celle-ci va permettre au candidat, à partir de situations simples, d'identifier et de trancher des conflits de normes.</p> <p>Après avoir caractérisé la loi ordinaire, il convient de distinguer les autres types de lois tels que les lois constitutionnelles, organiques et de finance.</p> <p>Le candidat sera capable de citer les principales étapes du processus d'élaboration d'une loi ordinaire. Il sera capable de distinguer projet et proposition de loi, de connaître la notion de navette et de commission mixte paritaire.</p> <p>Il devra connaître et identifier les contrôles de constitutionnalité que sont le contrôle à priori (décision constitutionnelle) et à posteriori (question prioritaire de constitutionnalité), ainsi que les modalités de saisine.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les sources internationales du droit. - Les différentes sources de droit européen : droit primaire et dérivé du droit de l'Union Européenne (directives et règlements). - Les sources nationales du droit. - Le principe de hiérarchie des normes. - Le rôle des pouvoirs législatif et exécutif dans l'initiative d'une loi ordinaire. - Les prérogatives du pouvoir exécutif dans le processus du vote de la loi. - Le contrôle de conventionalité et de constitutionnalité de la loi. | <p>Les sources à étudier sont les sources internationales en se limitant aux conventions internationales, les sources du droit de l'Union européenne en se limitant aux règlements et directives, les sources nationales : bloc de constitutionnalité, loi, ordonnance, règlement, usage professionnel, coutume, jurisprudence.</p> <p>Concernant la loi ordinaire, la distinction entre loi impérative et supplétive et les principes d'effet immédiat et de non-rétroactivité de la loi seront abordés dans le cadre du contrat (ce qui permettra notamment aux candidats de mieux appréhender le droit des sociétés et surtout le droit social) ainsi qu'au moment d'aborder les notions de droit pénal.</p> |

Propositions de démarche pédagogique :

Cette partie pourra être illustrée par un travail donné par l'enseignant quant à une recherche ciblée comprenant la consultation de différents sites où se trouvent les principaux textes de loi ou de jurisprudence comme à titre d'exemple :

<https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do>

http://www.vie-publique.fr/IMG/pdf/La_constitution-1958-web.pdf

<https://www.legifrance.gouv.fr/initRechJuriJudi.do>

<https://www.courdecassation.fr/>

La notion de question prioritaire de constitutionnalité fait l'objet de nombreux développements, actualités et vidéos sur le site du conseil constitutionnel qui pourront servir d'illustration à cette notion.

1.3 La preuve des droits

Quels sont les moyens de preuve recevables en justice, qui a la charge d'apporter les preuves et que doit-on prouver ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|--|--|--|--|
| - Établir sur qui pèse la charge de la preuve. | Le candidat est capable de déterminer à qui incombe la charge de la preuve en fonction de la situation juridique donnée, il est capable de distinguer un acte d'un fait juridique et d'en prévoir les conséquences en matière de preuve. | - L'objet, la charge et les modes de preuve. - La recevabilité des moyens de preuve et leur force probante. | Le principe de la charge de la preuve qui revient « à celui qui réclame l'exécution d'une obligation » sera complété par la preuve de celui qui conteste ainsi que par les exceptions en matière de présomptions légales et de fait. Même s'il pourra être abordé le principe d'une procédure inquisitoire et la liberté de la preuve en droit pénal, le centre de l'étude sera de se placer à titre principal dans le cadre d'une procédure accusatoire en droit civil. |
| - Identifier les moyens de preuve. | Dans une situation donnée, le candidat doit répertorier les moyens de preuve possibles permettant d'attester la réalité des faits. | | Le système de la preuve légale à travers la preuve littérale (acte authentique, acte sous signature privée contresigné par avocat, acte sous signature privée, copie fidèle et irréversible) est complété par le système de la preuve libre (à travers le témoignage, les présomptions, le serment décisoire, le serment supplétoire, le commencement de preuve par écrit, l'aveu). |
| - Apprécier la recevabilité et la force probante des moyens de preuve. | Face à plusieurs types de preuves envisageables, le candidat doit être capable d'en mesurer la portée en justice dans les formes admises par la loi et dans le respect de la loyauté de leur obtention. | | Le système de la preuve libre sera illustré à travers les faits juridiques, les actes juridiques d'un montant inférieur ou égal à 1500 €, le droit commercial, le droit pénal et le droit du travail. Ces derniers éléments permettent de |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | <p>faire le lien avec les branches du droit vues en 1.1.</p> <p>Le système de la preuve légale sera illustré à travers les actes juridiques d'un montant supérieur à 1500 €, ce qui mérite de se pré-constituer des preuves à moins de se trouver dans une situation d'exception admise par le droit.</p> <p>L'adaptation du droit de la preuve aux technologies nouvelles est mise en lumière à travers les retombées de la loi du 13 mars 2000 et les dernières évolutions en matière de signature électronique liées à la dématérialisation croissante des documents.</p> |
|--|--|--|--|

Propositions de démarche pédagogique :

La distinction entre acte et fait juridique pourra être illustrée par de courtes situations ou pourra être abordée à travers une contextualisation.

L'utilisation d'arrêts, d'extraits de décisions de justice ou de propos issus de sources secondaires relatifs à des arrêts peuvent illustrer des cas de renversement de la charge de la preuve, de l'acceptation des nouvelles technologies en matière de preuve ou du refus de preuve considérées comme déloyales ou illégales.

1.4 L'Organisation judiciaire

Comment l'institution judiciaire est-elle organisée ? Quels sont ses acteurs ? Quels en sont les principes fondamentaux de fonctionnement ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différentes juridictions nationales et européennes et déterminer leurs compétences. - Déterminer la juridiction compétente dans un litige donné. - Vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice. - Déterminer les voies de recours possibles dans une situation donnée. - Vérifier le respect des principes directeurs du procès énoncés dans le code de procédure civile et dans la convention européenne des droits de l'homme. - Identifier les rôles respectifs des magistrats du siège et du ministère public. | <p>En fonction d'un litige donné, le candidat doit être en mesure de déterminer la juridiction compétente matériellement et territorialement. Il devra aussi être capable de déterminer quelles juridictions européennes peuvent être saisies.</p> <p>L'étudiant doit être en mesure de vérifier dans une situation donnée si les conditions de recevabilité d'une action en justice (en droit interne) et les délais sont respectés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres administratif et judiciaire. - Les principales juridictions nationales et européennes. - Les degrés de juridictions. - La compétence matérielle et territoriale d'une juridiction. - Les conditions de recevabilité de l'action en justice. - Les notions de prescription et de forclusion. - Les voies de recours possibles en fonction d'une décision de justice. - Les principes directeurs du droit commun du procès français et européen. - Le personnel de justice. | <p>Les juridictions sont très nombreuses, l'étudiant doit comprendre les principales divisions : ordre civil et administratif ; juridictions de droit commun et juridictions d'exception. Pour les juridictions d'exception les plus courantes doivent être connues, notamment celles qui sont en lien avec le cursus (Tribunal d'instance, Tribunal de commerce, Conseil de prud'hommes, juridictions pénales). L'étudiant doit pouvoir comprendre les missions principales des différentes catégories de magistrats et des auxiliaires de justice.</p> <p>Concernant la compétence des juridictions européennes, il convient de distinguer la CEDH des juridictions de l'Union européenne. Pour ces dernières, se limiter aux principaux cas de recours : manquement, annulation, pourvoi contre les décisions du tribunal de première instance et le renvoi préjudiciel en interprétation ou en appréciation de validité.</p> |

Proposition de démarche pédagogique :

Cette partie de programme peut paraître pour les étudiants assez théorique et ardue, aussi il peut être préférable de privilégier une approche contextualisée, et des supports pédagogiques synthétiques (tableaux par exemple) qui présentent les différentes juridictions.

Dans la mesure du possible, la visite d'un tribunal (TGI, CPH, juridictions pénales) permettra de matérialiser cette institution, de visualiser les acteurs et de vérifier, *in concreto*, le respect des principes directeurs du procès civil. Dans de nombreuses juridictions des visites sont organisées donnant lieu à des rencontres avec des professionnels.

Le site du ministère de la justice offre aussi de nombreuses ressources pédagogiques qui peuvent faire l'objet de nombreuses exploitations (vidéos, schémas, chiffres clés etc.) <http://www.justice.gouv.fr/>

Le site de la Cour européenne des droits de l'homme offre aussi de la jurisprudence (qu'il est préférable d'élaguer pour rester sur les considérants principaux), des communiqués et des vidéos qui présentent l'institution, les Etats membres et les principes directeurs dont notamment l'article 6 § 1 de la Convention européenne des droits de l'homme. <http://www.echr.coe.int/>

1.5 Les modes alternatifs de règlement des différends

En quoi les MARD sont-ils la recherche d'une solution négociée à un litige souvent préférable à une action en justice parfois longue et coûteuse ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Justifier l'exigence du recours aux MARD avant toute procédure contentieuse. - Distinguer les effets de chacun des MARD. - Montrer la spécificité de l'arbitrage comme mode de résolution des conflits. | <p>Le candidat doit identifier dans quels cas les MARD sont rendus obligatoires en matière civile. L'étude des MARD portera sur la conciliation, et la médiation. Le candidat devra différencier la conciliation de la médiation, expliciter selon quels mécanismes peut-on y recourir et quelles sont les issues possibles : accord avec ou sans homologation du juge, force exécutoire en cas d'homologation, les suites en cas d'échec. Il conviendra aussi d'apprécier les effets de la conciliation et de la médiation en termes de délai de prescription.</p> <p>Concernant l'arbitrage, l'étudiant doit analyser ses spécificités.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La conciliation et la médiation : définition, acteurs, mise en œuvre et issue. - L'arbitrage comme mode spécifique de résolution des conflits : modalités de mise en œuvre, désignation et récusation des arbitres, modalités de la sentence arbitrale et des voies de recours, avantages et inconvénients. | <p>L'étude est centrée volontairement sur la conciliation, la médiation et l'arbitrage afin d'en dégager les différences, les mécanismes de recours et les effets des solutions adoptées. En effet, il s'agit de montrer aux étudiants que les MARD sont d'une part, une alternative à l'action judiciaire et d'autre part, qu'ils permettent de répondre au principe fondamental du délai raisonnable pour rendre le droit.</p> <p>Enfin, en troisième année dans le cadre du droit social, les étudiants pourront voir d'autres modes de règlements des conflits plus en détail.</p> <p>Concernant l'arbitrage, l'étude doit permettre de comprendre les modes de désignation des juges arbitres, l'obligation de transparence de ces juges, et la possibilité de les récuser. La sentence en droit et en équité, comment rendre exécutoire une sentence arbitrale, et dans quels cas peut-on faire un recours contre celle-ci.</p> |

Proposition de démarche pédagogique :

Plusieurs sites dédiés à la médiation, à la conciliation et à l'arbitrage peuvent être utilisés tels que :

- Le centre interprofessionnel et d'arbitrage <http://cima-mediation.com/>

- Le blog de Jean-François CARLOT, Docteur en Droit, Avocat Honoraire, Médiateur www.JURILIS.fr
- Le hors série de la Cour de Cassation sur la médiation
https://www.courdecassation.fr/publications_26/bulletin_information_cour_cassation_27/hors_serie_2074/mediation_8925.html.

Ces sites offrent des ressources telles que des contrats de recours à un médiateur ou à un conciliateur. On peut aussi trouver des accords écrits de conciliation et de médiation qui pourront faire l'objet d'une analyse pour comprendre les parties en présence, le litige et la solution négociée.

Les maisons de justice et du droit sont des lieux où peuvent être contactés des médiateurs et conciliateurs, beaucoup d'entre eux se déplacent gracieusement dans les établissements scolaires pour expliquer leur rôle.

L'élaboration de courtes situations peut donner lieu à des jeux de rôle où les étudiants jouent le rôle des parties en conflit : ils peuvent présenter le litige chacun de leur point de vue, face au conciliateur. Cette mise en scène permet aux étudiants de mesurer que la solution est le fruit d'une négociation et que le médiateur/conciliateur doit surtout chercher au préalable à apaiser les tensions pour garantir une issue favorable. A partir de ces séquences, le groupe classe peut « débriefier » et/ou être interrogé sur les suites à donner à la conciliation/médiation.

Enfin, des extraits de jurisprudence pourront être étudiés pour l'arbitrage.

2. LES PERSONNES ET LES BIENS (40 heures)

2.1 Les personnes

Qu'est-ce que la personnalité juridique ? Comment protéger une personne déclarée incapable ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|--|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Justifier l'existence d'une personne juridique. - Identifier et caractériser les attributs de la personnalité juridique. - Analyser la capacité d'une personne à accomplir un acte juridique. - Identifier un régime de protection adapté à la situation d'un majeur dans une situation donnée. | <p>Le candidat devra au regard d'une situation vérifier la naissance ou la fin de la personnalité juridique. Cette vérification peut donner lieu à mesurer les effets quant aux droits et obligations découlant de l'existence de cette personnalité juridique.</p> <p>Dans les régimes d'incapacité, le candidat doit être en mesure de distinguer l'incapacité de jouissance et d'exercice. La distinction entre les actes conservatoires, d'administration et de disposition permettra au candidat de les comparer et d'apprécier les régimes d'incapacité des majeurs et de choisir celui qui serait le plus adapté à un état précis de la personne.</p> <p>Pour chacun des régimes d'incapacité, les principaux acteurs doivent être identifiés et qualifiés (juge des tutelles, curateur, tuteur, conseil de famille).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La notion de personne juridique : utilité, acquisition, diversité. - Les personnes physiques : identification, capacité. - Les personnes morales : identification, capacité. - La distinction entre les actes que le mineur peut réaliser seul et les actes qui nécessitent l'autorisation de son représentant légal ou de son tuteur. - Les trois principaux régimes de protection des majeurs : définition, mise sous placement, désignation d'un responsable du majeur, distinction entre acte d'administration et de disposition et conséquence quant à la capacité du majeur protégé. | <p>Pour la personne physique il sera possible d'étudier les cas de reconnaissance de la personnalité juridique de façon rétroactive quand l'enfant est né viable et qu'il en va de son intérêt. En revanche, pour les personnes morales, seules les sociétés seront étudiées et les actes préalables à sa formation sont exclus du champ de l'étude, puisque ce point est abordé en droit des sociétés et des groupements d'affaires.</p> <p>Les caractéristiques essentielles des régimes d'incapacités seront étudiées ainsi que le rôle des différents acteurs. Seuls les actes réalisés par l'incapable seront analysés ; les actes des curateurs et tuteurs ne feront pas l'objet d'une analyse. La durée de chaque régime pourra être étudiée pour comprendre le degré de protection.</p> |

Proposition de démarche pédagogique :

Cette partie est particulièrement adaptée à une contextualisation permettant de proposer un scénario pédagogique comprenant une ou plusieurs situations pour aborder les différentes notions. Mais ces questions peuvent donner lieu à la compréhension d'arrêts.

L'excellent documentaire « Sous tutelle ... » diffusé sur France 5 et disponible sur You Tube <https://www.youtube.com/watch?v=q6vQeCsoS-s> présente quatre cas de mise sous tutelle, et jette un regard critique sur un dispositif qui concerne près d'un million de personnes. Les étudiants pourront à partir de cas réels comprendre tout le mécanisme des régimes de protection et en mesurer les limites.

2.2 Les commerçants, personnes physiques

Qu'est-ce qu'un commerçant ? Quelles sont ses obligations ? Comment le droit protège-t-il son patrimoine et son conjoint ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le commerçant. - Vérifier qu'une personne remplit les conditions pour exercer le commerce, dans une situation donnée. - Distinguer les différents actes de commerce et présenter leur régime juridique. - Analyser le statut et la situation patrimoniale du commerçant. - Sélectionner un statut pour le conjoint en fonction d'une situation donnée et en mesurer les conséquences juridiques. | <p>Le candidat doit être capable de définir et d'identifier les caractéristiques du commerçant, de décliner, de repérer les catégories d'actes de commerce, et de présenter les obligations légales d'immatriculation et de tenue de comptabilité.</p> <p>Le candidat doit caractériser une situation de commerçant de fait et ses conséquences.</p> <p>Le candidat doit caractériser le principe constitutionnel de la liberté de commerce (liberté pour toute personne et tout commerce) et présenter les limites (incapacité, incompatibilités, déchéances, régime des étrangers, activités interdites et réglementées).</p> <p>Le candidat sera capable de justifier et de présenter l'EIRL comme outil de protection du patrimoine du commerçant en mettant en évidence que l'EIRL n'est pas une forme sociétale (notion qui sera à mettre en lien avec le point 2.4 du référentiel).</p> <p>Le candidat devra présenter les</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le principe de la liberté du commerce et ses limites. - La définition du commerçant. - Les actes de commerce : régime juridique et différentes catégories. - Les obligations et responsabilités du commerçant. - Présentation de l'EIRL, modalité de l'entreprise individuelle permettant une atténuation de la responsabilité du commerçant : création de l'EIRL insaisissabilité (notion et principales applications). - Le régime du PACS, les régimes matrimoniaux (la communauté des biens et la séparation des biens). - Les caractéristiques des statuts du conjoint du commerçant. | <p>L'étude des actes de commerce par nature devra être présentée sous la forme modernisée proposée par la doctrine et la jurisprudence : activité de négoce, de transformation et de service. En effet, cette présentation est une perception plus contemporaine que celle du code de commerce et des sociétés.</p> <p>Les obligations de déclaration seront présentées mais les délais n'ont pas à être connus. Pour les obligations comptables, seuls les principaux documents devront être présentés.</p> <p>Les obligations fiscales seront évoquées mais ne seront pas étudiées dans le détail dans la mesure où les étudiants les aborderont dans le cadre de l'UE 4.</p> <p>Une étude de contexte permettant de distinguer les notions d'incapacité, d'incompatibilité, de déchéance est préférable à une présentation exhaustive des cas existants. Quelques exemples pourront élargir les thématiques.</p> <p>Le régime des commerçants étrangers doit être limité à ceux appartenant à l'Union Européenne et ceux hors Union.</p> |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | <p>avantages et inconvénients des principaux régimes matrimoniaux ainsi que du pacs.</p> <p>Le candidat devra présenter les avantages et inconvénients des différents statuts du conjoint et pouvoir en proposer un en fonction des besoins du couple.</p> | | <p>Les activités interdites et réglementées devront être justifiées quant à l'objectif poursuivi par le législateur.</p> <p>Deux régimes matrimoniaux seront étudiés : la Communauté légale et la séparation des biens, les autres seront écartés de l'étude.</p> |
|--|--|--|---|

Proposition de démarche pédagogique :

Cette partie de programme ne présente pas de difficulté conceptuelle particulière pour les étudiants. Elle peut constituer pour l'enseignant l'occasion de s'attacher surtout à exiger des candidats une bonne maîtrise du vocabulaire et une parfaite maîtrise de la méthode de résolution des situations pratiques.

2.3 Les autres professionnels des affaires

Quels sont les principaux professionnels qui accompagnent le commerçant dans son activité ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|---|---|--|
| <p>- Identifier et analyser les principes juridiques applicables aux catégories professionnelles suivantes : artisan, agriculteur, professionnel libéral.</p> | <p>Le candidat sera capable de présenter les principales caractéristiques de l'artisan, de l'agriculteur et du professionnel libéral ainsi que ses obligations en termes d'immatriculation.</p> | <p>- Les caractéristiques principales de l'artisan, de l'agriculteur, du professionnel libéral.</p> | <p>Ce point du référentiel a pour objectif de souligner que le commerçant travaille avec d'autres professionnels.</p> <p>Pour l'artisan il s'agit de comprendre ce qu'est une activité artisanale et non de présenter la liste établie par décret. Des exemples peuvent être fournis. L'étude doit aussi cerner la taille d'une entreprise artisanale et seulement les obligations d'immatriculation sans entrer dans le champ des sanctions ou des activités réservées.</p> <p>Pour l'agriculteur, il s'agit d'étudier les caractéristiques d'une activité agricole et les obligations d'immatriculation. Les différents statuts d'agriculteur sont exclus de l'étude.</p> <p>Pour le professionnel libéral, il conviendra de distinguer les activités réglementées des activités non réglementées et de présenter les caractéristiques de ce statut. Les différentes formes sous lesquelles le professionnel libéral exerce ne sont pas à l'étude car elles sont au programme de l'UE 2.</p> |

Proposition de démarche pédagogique :

Il peut être pertinent d'articuler ce point du référentiel avec le point 2.2 relatif au commerçant. Il semble ainsi préférable que les scénarios pédagogiques aient pour objectif de distinguer les différents professionnels les uns des autres en fonction d'un contexte d'activité précis et d'en tirer les conséquences de qualification (plutôt que de réciter les caractéristiques de chaque professionnel).

2.4 Théorie du patrimoine

Qu'est-ce qu'un patrimoine et pourquoi existe-t-il ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Discuter les intérêts et limites des théories du patrimoine.- Distinguer entreprise individuelle et EIRL.- Évaluer les risques patrimoniaux de l'entrepreneur dans une situation donnée. | <p>Le candidat devra être capable de donner une définition du patrimoine, identifier sa composition et justifier l'utilité du patrimoine au regard des créanciers. Il devra connaître les limites de la théorie classique du patrimoine et expliquer quels sont les apports du patrimoine d'affectation quant à la limitation des risques patrimoniaux à l'égard du commerçant et de son conjoint.</p> <p>Concernant les biens des personnes, le candidat sera capable de les qualifier à partir d'une typologie classique qui permettra de donner les différents caractères du bien étudié.</p> | <ul style="list-style-type: none">- Les principes de la théorie classique du patrimoine- La composition du patrimoine : classification des droits et des biens.- Le droit de gage général des créanciers du commerçant et ses limites dans une approche personnaliste du patrimoine.- La thèse du patrimoine d'affectation et ses manifestations dans le droit français. | <p>Les étapes de l'évolution du patrimoine d'affectation ne sont pas demandées.</p> <p>La classification se limitera aux distinctions : droits réels, personnels, meubles, immeubles, corporels, et incorporels. Il est important que l'utilité juridique de ces catégories soit expliquée et maîtrisée.</p> |

2.5 La propriété

Qu'est-ce que la propriété sur un bien ? Comment un bien peut supporter plusieurs titulaires de droits ? Comment la loi encadre-t-elle les pouvoirs de chacun ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents modes d'acquisition dérivée de la propriété. - Analyser les prérogatives du propriétaire. - Analyser les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire. - Analyser les limites du droit de propriété. | <p>Le candidat devra distinguer et définir les attributs des caractères du droit de propriété, ainsi que les limites que forment l'abus de droit et les troubles de voisinage.</p> <p>L'acquisition contractuelle à titre onéreux ou gratuit devra être définie et les effets sur le transfert de la chose devront être mesurés en fonction du type de bien concerné ou des dispositions contractuelles prévues.</p> <p>Le candidat sera capable de distinguer l'usufruit légal et conventionnel, connaître les droits et obligations du nu-propriétaire et de l'usufruitier ainsi que les causes et effets de l'extinction de l'usufruit.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les attributs et les caractères du droit de propriété. - L'acquisition de la propriété par un acte juridique. - Le démembrement du droit de propriété : usufruit (définition, origines, régime, extinction), nue-propriété (définition). - L'abus de droit et le trouble anormal de voisinage. | <p>L'acquisition par un fait juridique est exclue de l'étude. Concernant l'extension du droit de propriété, seule la dimension spatiale sera étudiée.</p> <p>L'étude de l'acquisition par acte juridique devra distinguer le bien meuble et immeuble, Les notions de propriétaire, locataire, indivisaire, copropriétaire devront être analysées afin de bien comprendre, dans un arrêt par exemple, les parties au litige.</p> <p>Le moment du transfert du bien et des risques devront être étudiés selon la nature du bien et des clauses de réserve de propriété existantes.</p> <p>Les cas d'expropriation ou les règles d'urbanisme n'entrent pas dans l'étude ainsi que les règles relatives au contrat de bail entre particuliers (le bail commercial est étudié dans le point 2.6)</p> |

Propositions de démarche pédagogique :

Cette partie ne portant que sur l'acquisition de la propriété par acte, l'étude d'un acte notarié de vente d'un bien immobilier (sous une forme simplifiée) peut constituer la base d'un contexte pour repérer les parties, identifier le bien transféré, analyser les clauses, les obligations définies et continuer à se familiariser avec le contrat qui est le point 3 du référentiel.

En ce qui concerne la question du transfert de propriété et des risques, l'analyse des articles du Code civil et d'un contrat permet de montrer comment la volonté des parties peut écarter les dispositions du Code civil.

L'usufruit peut également faire l'objet d'une démarche pédagogique à partir d'un contrat. Il est en effet préférable de privilégier l'approche contextualisée afin de permettre aux étudiants de bien intégrer les points techniques de cette partie de programme.

Les limites au droit de propriété que sont l'abus de droit et le trouble anormal de voisinage peuvent être traitées avec opportunité à partir de l'étude d'arrêts ou de sources secondaires relatives à des décisions de justice, qu'il s'agisse d'arrêts célèbres, récents ou dont les faits d'espèce sont marquants ou directement liés à l'entreprise.

2.6 Applications particulières de la propriété

Quels sont les biens meubles incorporels créés par l'activité commerciale ? Comment le droit en confère-t-il la propriété et comment protège-t-il les propriétaires de ces biens incorporels ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|---|---|--|
| - Identifier les éléments constitutifs du fonds de commerce. | Le candidat doit être capable de définir un fonds de commerce, énumérer et expliquer les éléments principaux corporels et incorporels pour développer une activité commerciale. La clientèle étant l'élément essentiel, le candidat doit la caractériser pour qu'elle soit reconnue comme telle. | - Le fonds de commerce : notion, composition, nature juridique. | |
| - Analyser le bail commercial, la protection du locataire-preneur et les obligations du propriétaire. | Concernant le bail commercial, le candidat doit maîtriser et vérifier les conditions d'application, sa durée initiale et le droit au renouvellement, les conditions et conséquences d'une résiliation par le bailleur, la fixation du loyer (plafonnement, déplafonnement, la révision et les limites de celle-ci). Le candidat devra pouvoir présenter les obligations générales du bailleur et du locataire. Il en va de même pour les droits du locataire, principalement le droit au renouvellement, le droit de préférence, la déspecialisation partielle et totale, la garantie d'éviction. | - Le contrat de bail commercial : conditions d'application du statut des baux commerciaux, régime, droit au renouvellement. | L'étude du bail doit permettre à l'étudiant d'avoir une vision claire et structurée des spécificités de ce contrat en dégagant le champ d'application, la durée, le renouvellement, la fin, la fixation du loyer, les cas de révision du loyer et les obligations des parties. En effet, le bail est une partie qui est approfondie pour les étudiants qui poursuivent leurs études en DSCG. |
| - Distinguer propriété industrielle et propriété littéraire et artistique. | Le candidat saura proposer une définition du brevet et de la marque. Les différents types de marques devront être explicités. L'étudiant devra analyser les conditions de brevetabilité d'une innovation et | - La propriété | L'étude ne portera que sur le brevet et la marque. |

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p>- Vérifier les conditions de protection par le brevet, la marque ou le droit d'auteur.</p> <p>- Justifier les actions possibles en cas d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle.</p> | <p>les conditions du dépôt d'une marque. Il devra connaître les différentes étapes du dépôt d'un brevet ou d'une marque, son contenu et ses effets juridiques. Le candidat sera en capacité de déterminer la propriété d'un brevet dans le cas d'une innovation développée par un ou des salariés.</p> <p>Le candidat devra déterminer comment l'inventeur peut se protéger en cas d'atteinte à ses droits, soit par le biais d'une action en concurrence déloyale soit par le biais d'une action en contrefaçon, il doit être en mesure de proposer l'action la plus adaptée.</p> <p>Le candidat définira ce qu'est une création littéraire et artistique, il saura expliciter ce que sont le droit moral et les droits patrimoniaux de l'auteur. Le candidat pourra déterminer les situations où l'œuvre est commune à plusieurs personnes.</p> | <p>industrielle : brevet et marque (conditions, procédure et effets).</p> <p>- La propriété littéraire et artistique : conditions de la protection, droits des personnes protégées.</p> | <p>Les étapes principales de la procédure devront être dégagées sans faire référence aux délais. Les procédures pour une protection européenne et internationale ne feront pas l'objet d'une étude, seule l'existence des organismes doit être connue.</p> <p>Des exemples de créations artistiques protégées seront présentés sans entrer dans une étude exhaustive des œuvres protégées et de ses dérivées. L'étude du régime des droits d'auteur européen est exclue.</p> |
|--|---|---|--|

Proposition de démarche pédagogique :

Le bail commercial est particulièrement bien adapté à l'étude d'un contrat, aussi il semble pertinent pour l'approche de chacun des éléments précisés dans les compétences et attendus de privilégier les supports contractuels, situations pratiques et études d'arrêts de manière complémentaire. À partir d'un contexte s'inspirant d'un exemple de bail commercial, de nombreux scénarii pédagogiques peuvent par exemple être élaborés permettant un travail sur les compétences : analyser des clauses ou repérer celles non conformes à la loi.

Concernant la propriété industrielle, le site de l'INPI <https://www.inpi.fr/fr> offre de nombreuses ressources sur les brevets, les marques et les droits d'auteur. Des exemples concrets de marques et de brevets sont fournis, ainsi que les dossiers de dépôt en ligne et les étapes de procédure. Une navigation pédagogique avec, par exemple, des éléments à rechercher dans le cadre des heures en demi-groupe peut être envisagée. Par ailleurs, l'étude de document(s) de presse peut être ici pertinente, l'article pouvant en effet porter sur une marque, un brevet, un contentieux sur ces sujets ou une actualité.

3- L'ENTREPRISE ET LES CONTRATS (45 heures)

3.1 Théorie générale du contrat

Comment créer un contrat, source d'obligations volontairement acceptées et comment garantir sa bonne exécution ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'existence d'un avant-contrat à travers le pacte de préférence et la promesse unilatérale. - Vérifier la conclusion du contrat et le classer, dans une situation donnée. - Expliquer l'intérêt que présente une clause contractuelle donnée pour les parties. - Analyser la validité d'un contrat dans son ensemble et d'une clause particulière. - Proposer des sanctions adaptées en cas d'inexécution d'un contrat. | <p>Dans un contexte donné, le candidat est capable de reconnaître une situation contractuelle y compris dans le cadre d'un avant-contrat. Il est capable de déceler les caractéristiques d'une offre et d'une acceptation afin d'identifier la valable formation du contrat et ses conséquences pour chacune des parties.</p> <p>A cet effet, il sait rechercher les conditions de validité d'un contrat pour apprécier éventuellement les causes de nullité relative ou absolue.</p> <p>Le candidat est capable de caractériser un contrat selon une classification donnée.</p> <p>Il comprend les enjeux de la rédaction d'une clause et peut ainsi déceler son intérêt selon la situation voire proposer judicieusement son intégration dans un contrat. Parallèlement, le candidat doit être capable de repérer une clause non valable et d'en évaluer les conséquences.</p> <p>Une fois le contrat valablement formé, le candidat est capable d'apprécier la portée de l'engagement donné aussi bien pour les parties contractantes que pour</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat : définition et classification. - Les principes fondateurs du droit des contrats. - La formation du contrat : phase précontractuelle (négociations contractuelles, promesse unilatérale et pacte de préférence), conclusion du contrat, conditions de validité du contrat et sanction des conditions de validité. - L'identification de clauses particulières : clauses exclusives et limitatives de responsabilité, clauses pénales, clauses résolutoires, clauses compromissaires, clauses attributives de compétence, clause de réserve de propriété. - L'exécution du contrat : les effets du contrat entre les parties (principe de la force obligatoire, renégociation, | <p>La phase précontractuelle permet d'étudier la notion de pourparlers et de dégager les conséquences de leur rupture brutale. La connaissance des avant-contrats se limite à l'analyse du pacte de préférence et de la promesse unilatérale de vente, des obligations réciproques engendrées ainsi que de leurs conséquences en cas de non-respect. Les quasi-contrats ne seront pas abordés.</p> <p>La classification des contrats permet face à une multitude de situations contractuelles de constater certains critères communs tels que les contrats consensuels, solennels, réels, synallagmatiques, unilatéraux, à titre onéreux, à titre gratuit, à exécution successive, instantanée, commutatifs, aléatoires, nommés, innomés, de gré à gré, d'adhésion, intuitu personae.</p> <p>L'étude des clauses concerne les clauses limitatives et exclusives de responsabilité, les clauses pénales, les clauses résolutoires, les clauses compromissaires, les clauses attributives de compétence et les clauses de réserve de propriété. Il ne s'agit pas à ce stade de pouvoir rédiger ce type de clause mais, à partir d'un écrit, de savoir déceler les erreurs d'une mauvaise rédaction ou de savoir</p> |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | <p>les tiers au contrat dans certaines circonstances.</p> <p>Il peut évaluer l'opportunité d'une révision du contrat en fonction des circonstances données et mesurer la possible intervention du juge dans le contrat.</p> <p>Le candidat est capable de repérer l'exécution normale du contrat à travers le paiement en identifiant les parties, l'objet et les circonstances du paiement qui permettront d'en rapporter la preuve pour entraîner l'extinction de l'obligation contractuelle.</p> <p>En cas d'inexécution des obligations contractuelles, le candidat est capable de proposer les recours possibles en fonction des circonstances de fait ainsi que de reconnaître les situations permettant une exonération de responsabilité.</p> | <p>interprétation par le juge), les effets du contrat à l'égard des tiers (principe de l'effet relatif et exceptions), le paiement, mode normal d'exécution du contrat.</p> <p>- L'inexécution du contrat : exception d'inexécution, exécution forcée en nature, réduction du prix, résolution, réparation du préjudice résultant de l'inexécution du contrat (responsabilité civile contractuelle)</p> | <p>compléter ou préciser des clauses trop vagues.</p> <p>Les effets du contrat sont analysés à travers le principe de la force obligatoire des contrats et ses exceptions ainsi qu'au travers du principe d'effet relatif et ses exceptions. Ces dernières s'entendent par la stipulation pour autrui, la promesse pour autrui et les contrats collectifs.</p> <p>L'inexécution du contrat sera l'occasion de développer les notions de mise en demeure préalable et de titre exécutoire. Il pourra également être rappelé l'opportunité d'une clause pénale dans de telles circonstances.</p> |
|--|---|---|--|

Propositions de démarche pédagogique :

- Sur la définition et le régime du pacte de préférence ou de la promesse unilatérale de vente, il est possible d'exploiter les vidéos You Tube de 6 min et de 8 min présentées par le professeur Philippe Dupichot, également disponibles en version audio sur : https://www.canal-u.tv/video/universite_paris_1_panthéon_sorbonne/le_pacte_de_preférence.23792 ou sur https://www.canal-u.tv/video/universite_paris_1_panthéon_sorbonne/la_promesse_unilatérale_de_vente.23794
- L'analyse et la classification d'un contrat peuvent être étudiées à partir d'extraits ou de contrats simples.
- Les clauses pourront être abordées à partir d'exemples rédigés afin d'en repérer la portée. Par la suite, les possibilités de déceler les erreurs de rédaction et les possibilités de proposer des corrections pourront être développées.
- L'analyse de la validité d'un contrat dans son ensemble comme la proposition de sanctions adaptées en cas d'inexécution du contrat se prêtent particulièrement bien à la réalisation à la contextualisation. Des scénarii pédagogiques peuvent être tant l'occasion de découvrir et comprendre finement les règles en la matière que l'occasion de mettre en œuvre les compétences en question une fois qu'on les pense bien acquises.

3.2 Les contrats de l'entreprise

Quels sont les contrats couramment rencontrés dans l'entreprise, leurs caractéristiques et leurs effets ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Qualifier le contrat en présence dans une situation donnée. - Analyser les caractéristiques essentielles des principaux contrats de l'entreprise. - Caractériser la protection des parties pour chacun des contrats. - Justifier le choix d'une sûreté et ses principaux effets dans une situation donnée. | <p>Le candidat est capable de qualifier le contrat rencontré pour en déterminer les éléments fondamentaux en fonction des différents contrats étudiés.</p> <p>Pour chacun de ces contrats, le candidat est capable d'évaluer les mesures juridiques de protection dont bénéficient les parties contractantes.</p> <p>Dans une situation donnée, le candidat est capable de désigner la sûreté la plus adaptée offrant les meilleures garanties de protection au prêteur.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les contrats relatifs au fonds de commerce : vente et location-gérance. - Le contrat de vente. - La notion de consommateur. - Les contrats de consommation : principales règles de protection du consommateur lors de la formation et de l'exécution du contrat. - Le contrat de crédit à la consommation. - Le compte de dépôt bancaire : création, fonctionnement, fermeture. - Les contrats de crédit aux entreprises : contrat de prêt, escompte, affacturage, crédit-bail mobilier. - Les sûretés : caractéristiques principales du cautionnement, nantissement, gage avec dépossession et sans dépossession, hypothèque, privilèges. - L'étendue des obligations des parties dans chaque | <p>Relativement au fonds de commerce, les contrats étudiés ici sont limités au contrat de vente d'un fonds de commerce et au contrat de location-gérance. Le nantissement sera abordé par la suite dans la partie liée aux sûretés.</p> <p>Les particularités du contrat de bail commercial ont été étudiées en partie 2.6.</p> <p>Le contrat de consommation est l'occasion de définir la notion de consommateur, de non-professionnel et de professionnel afin de délimiter l'application du code de la consommation.</p> <p>Dans le cadre des relations entre l'entreprise et la banque, les modes de transferts de fonds n'ont pas à être abordés.</p> <p>Les crédits obtenus avec mobilisation de créances sont limités aux contrats liés à l'opération d'escompte et à l'opération d'affacturage.</p> <p>Les sûretés en paiement permettent de compléter le droit de gage général du créancier afin de mieux l'assurer du paiement de la dette. A ce stade, il peut être fait référence à la clause de réserve de propriété vue dans le point 3.1 et qui représente une sûreté pour le créancier.</p> |

| | | | |
|--|--|---------|--|
| | | sûreté. | L'étude du contrat d'hypothèque sera limitée à l'hypothèque conventionnelle. Les privilèges seront abordés à travers les privilèges généraux. |
|--|--|---------|--|

Propositions de démarche pédagogique :

- Pour qualifier un contrat, il pourra être étudié des extraits de contrats ainsi les candidats pourront prendre l'habitude de ce type de lecture et de l'utilisation du vocabulaire juridique.
- La poursuite du travail de qualification pourra consister à analyser les différentes obligations des parties dans des contrats simples, à repérer les erreurs de rédaction, à compléter les écrits éventuellement.
- Relativement aux contrats sur le fonds de commerce, il pourra être étudié des extraits de journaux d'annonces légales constituant des exemples d'insertions de création et de fin de contrats de location-gérance ainsi que de contrats de cession de fonds de commerce voire de cession de fonds artisanal.
- En matière de protection du consommateur, des scénarii pédagogiques peuvent être aisément conçus permettant l'introduction de plusieurs notions par l'exploitation de fiches pratiques du site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sur <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques-de-la-concurrence-et-de-la-consom> telles que, à titre d'exemple, les notions d'abus de faiblesse, de démarchage à domicile ou de clauses abusives.
- Afin d'illustrer la notion d'action de groupe en matière de consommation, il peut être intéressant d'exploiter quelques actions en cours par exemple en suivant les publications à jour de l'Institut National de la Consommation. A noter que le site de l'INC propose deux vidéos de 2 min pour expliquer ce type d'action à partir des liens suivants : <https://www.inc-conso.fr/content/quest-ce-que-laction-de-groupe> ainsi que <https://www.inc-conso.fr/content/laction-de-groupe-les-demarches>. Le site du ministère de la justice propose une fiche sur ce type d'action sur le lien : <http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/action-de-groupe-27534.html>
- Concernant le crédit à la consommation, l'exploitation du dossier consacré à cette thématique sur le site de l'administration française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N96>) par le biais d'un questionnaire rédigé par l'enseignant peut familiariser les étudiants avec des recherches juridiques ciblées.

4- L'ENTREPRISE ET SES RESPONSABILITES (20 heures)

Quelles responsabilités sont susceptibles de peser sur l'entreprise avec quelles conséquences ?

| Compétences | Attendus | Savoirs associés | Cadrage des savoirs |
|---|--|---|--|
| <p>- Différencier les notions de responsabilité civile et pénale.</p> <p>- Différencier responsabilité civile extracontractuelle et responsabilité civile contractuelle.</p> <p>- Apprécier le respect des conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile et les causes possibles d'exonération dans une situation juridique donnée.</p> <p>- Identifier les caractéristiques du préjudice réparable dans une situation juridique donnée.</p> <p>- Vérifier la présence des conditions de la responsabilité pénale, pour une situation</p> | <p>Le candidat est capable de distinguer la responsabilité civile délictuelle et la responsabilité pénale.</p> <p>Avec un développement plus important sur la responsabilité civile susceptible de peser sur l'entreprise, le candidat est capable de distinguer la responsabilité civile extracontractuelle et la responsabilité civile contractuelle.</p> <p>Il devra également comprendre quels sont les cas susceptibles d'entraîner un cumul de responsabilités.</p> <p>Dans une situation donnée, le candidat est capable d'apprécier le degré de responsabilité de l'entreprise en mettant en évidence les éléments de cette mise en responsabilité civile. Il est capable de relever le fait fautif ou non fautif, de caractériser le ou les types de dommages indemnisables et de justifier le lien de causalité.</p> <p>Face aux éléments de fait dont il a connaissance, le candidat est capable de relever les causes d'une exonération de responsabilité.</p> <p>Le candidat est capable de distinguer, dans une situation donnée, les éléments qui relèvent d'une responsabilité civile et/ou d'une responsabilité pénale, qu'il s'agisse de</p> | <p>- Les responsabilités civile et pénale (fonctions, conditions de mise en œuvre).</p> <p>- Les responsabilités extracontractuelle et contractuelle.</p> <p>- L'étude des possibilités de cumul des différents régimes de responsabilité.</p> <p>- Les conditions de la responsabilité extracontractuelle (civile délictuelle) :</p> <p>- fait générateur : le fait personnel fautif, le fait de la chose, les troubles anormaux de voisinage et le fait d'autrui,</p> <p>- préjudice réparable (classifications, caractères),</p> <p>- lien de causalité.</p> <p>- L'étude spécifique du régime de la responsabilité du fait des produits défectueux.</p> | <p>La distinction entre responsabilité civile et responsabilité pénale peut avantageusement être mise en évidence à travers une comparaison succincte de différents éléments tels que les sources de cette responsabilité, le but recherché, les types d'actions à l'origine de cette responsabilité ainsi que les sanctions possibles et les juridictions compétentes.</p> <p>L'étude de la responsabilité sans faute est limitée à la théorie du risque. Au-delà de la responsabilité du fait personnel, il est traité la responsabilité du fait des choses (sans développer les cas particuliers prévus par la loi) et la responsabilité du fait d'autrui. Dans cette dernière, il convient d'étudier la responsabilité des commettants du fait de leurs préposés et la responsabilité des artisans du fait de leurs apprentis.</p> <p>Il est par ailleurs traité la responsabilité du producteur du fait des produits défectueux.</p> <p>Le fait générateur de responsabilité lié aux troubles anormaux de voisinage pourra être relié au point 2.5 consacré aux limites du droit de propriété. Il pourra de même être fait référence à l'action en concurrence déloyale</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| juridique donnée. - Identifier les actions en responsabilité possibles dans une situation juridique donnée. | responsabilité cumulative ou alternative. Selon le contexte mis en évidence, le candidat est capable de reconnaître les conditions de la mise en œuvre de la responsabilité environnementale de l'entreprise et d'en évaluer les conséquences quant au préjudice écologique à indemniser. | - Les spécificités de la réparation du préjudice environnemental. | vue dans le point 2.6. Le préjudice écologique sera mis en évidence au travers des évolutions juridiques les plus récentes quant à la définition, les objectifs, les personnes concernées et les conséquences de la reconnaissance d'un tel préjudice. |
|--|--|---|---|

Propositions de démarche pédagogique :

- L'étude de la responsabilité de l'entreprise se prête bien à une contextualisation. La conception de scénario comprenant une ou plusieurs situations pratiques peut en effet permettre aux étudiants de mieux appréhender la différence entre responsabilité pénale et responsabilité civile ainsi qu'entre la responsabilité civile délictuelle et la responsabilité civile contractuelle ainsi que de mieux comprendre les cas de cumul de responsabilités.
- L'étude de décisions de justice peut permettre d'illustrer les conséquences de la mise en responsabilité de l'entreprise et d'en comprendre l'étendue.
- Le concept de préjudice écologique pourra être introduit en étudiant la Charte de l'environnement accessible facilement sur internet dont il a pu être question dès le début du programme dans le point 1.2 lors de l'étude des sources nationales du droit.